

RÉSULTAT D'UNE POLICE D'ASSURANCE SUR LA VIE

ÉMISE PAR

The New York Life Insurance Co

D'APRÈS LE SYSTÈME DE DOTATION

(avec primes remises).

Cette Police, émise à l'âge de trente et un ans, fut faite payable à l'assuré à soixante-cinq ans, à lui-même en cas de vie, ou à son épouse en cas de décès avant d'avoir atteint cet âge.

Dans l'un ou l'autre cas, la Police garantissait en plus du montant de \$5000.00, porté à sa face, une somme additionnelle égale au total des primes payées sur cette Police.

Les dividendes payés sur la Police, à dater de la deuxième année de son émission, ayant atteint en moyenne trente par cent sur la prime annuelle, partant, en cas de mort après une période de dix-neuf ans, l'assurance a payé à l'épouse de l'assuré une somme de \$6810.00 de plus que les sommes déboursées.

L'état suivant fera mieux voir :

Dix-neuf primes à \$510.00 donnent	9697 50
Dix-huit dividendes payés à l'assuré	1810 00
Après dix-huit ans et demi la Police coûte	4262 50
Le montant porté sur la Police étant de	5000 00
Et le montant payé par l'assuré	6976 50
Il reçoit donc à l'ouverture de la Police	11976 20

Il est bon de remarquer que la *New-York Life* fait l'émission de Police sous le système Tontine-limité-non-confiscable avec garantie, en plus du montant porté en face de la Police, du retour des primes payées sur cette dite Police, en cas de mort durant l'existence du système Tontine.

DAVID BURKE,

Gérant pour le Canada.

MONTREAL, Qué.